Valérie Boyer dénonce les dérives de la CEDH qui empêche l’expulsion de clandestins et complices de terrorisme

15/02/2018 à 12h12



Valérie Boyer (députée LR des Bouches-du-Rhône) dénonce les dérives de la Cour Européenne des Droits de l’Homme (CEDH) qui favorise la GPA, le regroupement familial, empêche l’expulsion de clandestins et complices de terrorisme, impose un avocat dès le début d’une garde à vue, compliquant le travail des policiers : «Nous laissons aujourd’hui les juges azerbaïdjanais, albanais, moldaves, géorgiens, turques, dont les pays ont une vision très particulière des Droits de l’Homme, avoir une influence considérable sur notre droit.»
– Assemblée Nationale, 15 février 2018, 10h45